

Dans votre CE aussi c'est possible !

En reprenant la gestion de la restauration dans les CE où elle est majoritaire, notamment à SCE, la CFE-CGC prouve qu'il est possible faire mieux que la Direction, contrairement à ce que pensent les autres organisations syndicales en lui laissant la délégation de gestion

Ainsi, tous les salariés du CE de SCE bénéficient de la même subvention qui est de 1€10 de plus que la subvention simple Orange. Rappelons au passage que seul le CE de SCE a réclamé et obtenu pas voie judiciaire en 2013 le remboursement de 200€ par salarié sur la restauration. Tiens donc, cela fait justement près de 1€ par jour !...

RESTAURANT ORANGE PARIS / ALLERAY MRS			
CAISSE1			
FRANBOISIER		0.88	
ESCALOPE DE VOLAILLE		2.87	
ADMISSION		5.14	
S/TOT		8.89	
SUBVENTION CE SCE		-5.14	
T.U.A 10.00	HT	TVA	TTC
	3.41	0.34	3.75
TOTAL		3.75	
COMpte 4882882AF2D80 / 110			
ANCIEN SOLDE		16.01	
SOLDE		12.26	
No Transaction 12			
JEUDI 03-11-2016 12:40:02 (RESTAU 2)			
Cle 5-Serv.: 2-CAISSE 114-NOTE 000043/1			
BON APPETIT			

RESTAURANT ORANGE PARIS / ALLERAY MRS			
CAISSE1			
STEAK HACHE FRAIS		2.44	
TARTE AUTRES FRUITS		0.78	
DEUFS DURS		0.46	
ADMISSION		5.14	
S/TOT		8.82	
SUB ORANGE SIMPLE		-4.04	
T.U.A 10.00	HT	TVA	TTC
	4.35	0.43	4.78
TOTAL		4.78	
1.00 ESP.20	X	20.00 =	20.00
*** RECHARGE BADGE ***			
COMpte 4882882AF2D80 / 1			
ANCIEN SOLDE		0.79	
SOLDE		16.01	
No Transaction 11			
MERCREDI 02-11-2016 12:23:17 (RESTAU 2)			
Cle 5-Serv.: 2-CAISSE 114-NOTE 000048/1			
BON APPETIT			



Bientôt, le CE de SCE proposera un repas à 0€ aux salariés qui connaissent des difficultés financières. Et bien oui, un CE de « riches » est surtout riche de ses valeurs de solidarité et de partage.

A ce jour, l'entreprise refuse d'attribuer des tickets restaurants aux télétravailleurs alors qu'elle pousse au développement du télétravail. Cela permet alors de ne plus subventionner les repas des télétravailleurs et donc de faire des économies sur le budget restauration. Où passe cet argent dû aux salariés ??? Pourquoi les majorités de gestion en CE ne réclament-elles rien ???

La CFE-CGC vous conseille :

- ➔ Posez-vous les bonnes questions ... et demandez des explications à votre CE car il s'agit de votre argent
- ➔ Si vous n'avez pas de réponses, adressez-vous à vos correspondants CFE-CGC !

Vos contacts CFE-CGC :

Ghislain Villet – 06 85 82 88 60
Anne Mestre – 06 87 81 42 12
Rémy Girardin – 06 73 19 82 05

Hélène Germani – 06 86 58 77 78
Stéphane Mouradian – 06 77 94 44 62

